

EURAZEO SE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

Aux Actionnaires

EURAZEO SE

1, rue Georges Berger
75017 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société EURAZEO SE, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 12.1 « Préambule – Statut de société d'investissement » des annexes aux comptes semestriels consolidés résumés qui précise le nouveau statut d'Eurazeo SE au 1^{er} janvier 2023, expose les critères de qualification d'une société d'investissement telle que définie par la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et présente les impacts de la première application de l'exemption de consolidation prévue par la norme susvisée.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

EURAZEO SE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 - Page 2

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 juillet 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

David Clairotte

Isabelle Massa

Guillaume Machin

- # COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

2023

7 SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022 publié
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	12.7.1	278 909	4 844 975
Immobilisations incorporelles	12.7.1	42 415	2 493 715
Immobilisations corporelles	12.7.1	11 748	1 445 019
Droits d'utilisation	12.7.1	37 114	554 215
Immeubles de placement	12.7.2	-	584 410
Portefeuille d'investissement non courant	12.7.3	7 967 795	-
Participations dans les entreprises associées	12.7.4	14 977	2 223 790
Actifs financiers non courants	12.7.5	606 001	3 407 071
Autres actifs non courants		1 830	323 959
Actifs d'impôts différés		9 496	51 978
Total des actifs non courants		8 970 285	15 929 133
Stocks		-	492 451
Clients et autres débiteurs		269 115	970 039
Actifs d'impôts exigibles		14 830	43 447
Autres actifs courants		26 217	117 642
Actifs financiers courants	12.7.5	13 444	20 944
Autres actifs financiers courants		317	40 209
Actifs financiers de gestion de trésorerie	12.7.6	5	17 884
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.7.6	137 502	1 046 158
Total des actifs courants		461 430	2 748 775
Actifs destinés à être cédés	12.3.3	66 704	177 332
TOTAL ACTIF		9 498 434	18 855 001

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022 publié
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		241 635	241 635
Primes		167 548	167 548
Réserves consolidées		5 928 874	5 471 573
Résultat - Part du groupe		1 797 125	594 652
Capitaux propres - Part du Groupe		8 135 182	6 475 408
Participations ne donnant pas le contrôle		255 419	2 804 827
Capitaux propres	12.7.8	8 390 601	9 280 235
Intérêts relatifs aux investissements partenaires		-	428 466
Provisions	12.7.7	5 487	32 352
Passifs liés aux avantages au personnel	12.7.7	2 812	51 881
Emprunts et dettes financières	12.7.6	133 687	4 393 874
Dettes de loyers - non courant	12.7.6	30 645	517 071
Passifs d'impôts différés		42 418	514 532
Autres passifs non courants		10 018	842 043
Total des passifs non courants		225 067	6 780 220
Provisions - part à moins d'un an	12.7.7	5 472	23 673
Passifs liés aux avantages au personnel - à moins d'un an	12.7.7	-	3 671
Dettes d'impôts exigibles		8 335	70 955
Fournisseurs et autres créditeurs		84 766	1 176 513
Autres passifs		289 805	827 870
Dettes de loyers - courant	12.7.6	9 990	75 121
Autres passifs financiers		180	1 617
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	12.7.6	480 194	494 151
Total des passifs courants		878 742	2 673 571
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	12.3.3	4 023	120 976
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		9 498 434	18 855 001

8 ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	S1 2023	S1 2022 publié
Produits de l'activité ordinaire	12.6.1	171 181	2 293 797
Variation de juste valeur des activités d'investissement	12.6.2	(8 763)	-
Autres produits et charges de l'activité	12.6.3	8 450	(61 160)
Achats consommés et charges externes (1)		(46 509)	(1 353 595)
Impôts et taxes		(9 185)	(40 535)
Charges de personnel		(94 761)	(593 836)
Dotations aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)		(7 684)	(111 948)
Dotations ou reprises de provisions		(316)	1 116
Résultat opérationnel avant autres produits et charges		12 412	133 840
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions		(3 169)	(96 448)
Autres produits et charges opérationnels	12.6.4	1 833 616	(64 480)
Résultat opérationnel		1 842 859	(27 089)
Produits et charges de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et autres instruments financiers	12.6.5	38	3 750
Coût de l'endettement financier brut	12.6.5	(20 677)	(142 262)
Coût de l'endettement financier net		(20 639)	(138 511)
Autres produits et charges financiers	12.6.5	60	8 177
Quote-part de résultat des participations dans les entreprises associées	12.7.4	111	(9 605)
Impôt		2 697	(17 707)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 825 089	(184 735)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	(248)
RESULTAT NET		1 825 089	(184 983)
Résultat net - Participations ne donnant pas le contrôle	12.7.8	27 964	(89 009)
RESULTAT NET - Part du groupe		1 797 125	(95 975)
Résultat par action	12.7.8	25,36	(1,34)
Résultat dilué par action	12.7.8	24,81	(1,34)

(1) Le poste « Autres produits et charges de l'activité » regroupe les postes « Achats consommés », « Charges externes » et « Autres produits et charges d'exploitation ».

Pour rappel, au 30 juin 2022 :

- Le poste "Achats consommés" s'élevait à (859 663) k€ ;
- Le poste « Charges externes » s'élevait à (492 346) k€ ;
- Le poste « Autres produits et charges d'exploitation » s'élevait à (1 586) k€ ;

soit un total de (1 353 595) k€.

9 ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(En milliers d'euros)	S1 2023	S1 2022 publié
Résultat net de la période	1 825 089	(184 983)
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers	-	(21 829)
Effets impôt	-	-
Réserve de juste valeur - nette (non recyclable)	-	(21 829)
Reconnaissance des pertes et gains actuariels en capitaux propres		1 872
Effets impôt		(218)
Pertes et gains actuariels - nets (non recyclables)	-	1 654
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture		606
Reclassement de la réserve de couverture en compte de résultat		608
Total variation de la réserve de couverture	-	1 214
Effets impôt		278
Réserves de couverture - nette (recyclables)	-	1 492
Gains (pertes) résultant des différences de conversion	(10 030)	162 540
Réserves de conversion (recyclables)	(10 030)	162 540
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT ENREGISTRÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES	(10 030)	143 858
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES	1 815 059	(41 125)
Attribuables aux :		
- Actionnaires d'Eurazeo	1 791 703	(3 228)
- Participations ne donnant pas le contrôle	23 357	(37 897)

En 2022, la variation de la réserve de juste valeur provenait de la variation de valeur de puts sur minoritaires.

Les écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages au personnel correspondent à l'incidence du changement des hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation de l'obligation, taux d'augmentation des salaires, taux d'augmentation des retraites et rentabilité attendue des actifs du régime) de l'obligation relative aux régimes à prestations définies.

La variation de la réserve de couverture résulte de la variation de la juste valeur des dérivés éligibles à la comptabilité de couverture.

10 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital émis	Primes liées au capital	Réserves de juste valeur	Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves sur paiements en actions	Titres d'autocontrôle	Ecarts actuariels	Résultats accumulés non distribués	Total Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2022	241 635	167 548	(66 462)	7 184	94 858	50 566	(125 057)	(36 680)	5 823 925	6 157 521	2 204 968	8 362 489
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	594 652	594 652	(106 253)	488 399
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(77 165)	15 012	69 491	-	-	15 305	(3 547)	19 096	47 609	66 705
Total produits et charges comptabilisés	-	-	(77 165)	15 012	69 491	-	-	15 305	591 105	613 749	(58 644)	555 104
Titres d'auto contrôle	-	-	-	-	-	-	(61 636)	-	-	(61 636)	-	(61 636)
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	(230 989)	(230 989)	(195 259)	(426 248)
Transactions avec les actionnaires ne détenant pas le contrôle	-	-	95	152	(3 247)	(1 789)	-	812	(3 032)	(7 009)	869 722	862 713
Autres variations	-	-	592	(3 296)	3 560	11 649	-	(1 335)	(7 397)	3 773	(15 961)	(12 188)
Solde au 31 décembre 2022	241 635	167 548	(142 940)	19 052	164 662	60 426	(186 693)	(21 898)	6 173 611	6 475 408	2 804 827	9 280 235
Résultat net de la période (*)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 797 125	1 797 125	27 964	1 825 089
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(5 423)	-	-	-	-	(5 423)	(4 607)	(10 030)
Total produits et charges comptabilisés	-	-	-	-	(5 423)	-	-	-	1 797 125	1 791 703	23 357	1 815 059
Titres d'auto contrôle	-	-	-	-	-	-	(92 099)	-	-	(92 099)	-	(92 099)
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	(168 303)	(168 303)	(360)	(168 663)
Impact changement statut (*)	-	-	168 866	(10 440)	(105 410)	(2 647)	-	21 653	58 140	130 161	(2 570 724)	(2 440 563)
Autres variations	-	-	-	-	-	6 043	-	-	(7 731)	(1 688)	(1 682)	(3 370)
Solde au 30 juin 2023	241 635	167 548	25 926	8 612	53 829	63 822	(278 792)	(245)	7 852 841	8 135 182	255 419	8 390 601

(*) Cf note 12.1

11 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	S1 2023	S1 2022 publié
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé		1 825 089	(184 983)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(14 483)	189 677
Pertes de valeur (y compris sur actifs financiers)		115	1 611
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	12.6.2	8 763	80 681
Paievements en actions		(2 511)	4 097
Autres produits et charges calculés (1)		(1 845 758)	(15 541)
Plus et moins-values de cession, profits et pertes de dilution		(1 049)	11 057
Quote-part de résultats liée aux sociétés mises en équivalence		(111)	9 605
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(29 945)	96 205
Coût de l'endettement financier net		20 544	138 511
Impôt		(2 697)	17 707
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(12 098)	252 423
Impôts versés		(5 232)	(56 966)
Variation du besoin en fonds de roulement ("B.F.R.")		(25 138)	(294 459)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	12.7.9.2	(42 467)	(99 002)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(473)	(90 557)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		-	44
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(461)	(88 194)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		181	2 569
Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		-	(154 207)
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants :			
. Portefeuille d'investissement	12.7.3	(284 117)	
. Titres consolidés		-	(504 031)
. Actifs financiers		(32 978)	(420 884)
. Autres actifs financiers non courants		-	(10 536)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants :			
. Portefeuille d'investissement	12.7.3	121 364	
. Titres consolidés		-	36 675
. Actifs financiers		19 876	95 337
. Autres actifs financiers non courants		-	14 004
Incidence des variations de périmètre (2)		(869 757)	38 431
Dividendes des participations associées		1 158	3 656
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie		5	1 716
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	12.7.9.3	(1 045 202)	(1 075 977)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :			
- versées par les minoritaires des sociétés intégrées		158	18 635
Rachats et reventes d'actions propres		(93 108)	(21 075)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
- versés aux actionnaires de la société mère		(168 303)	(230 989)
- versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(360)	(81 238)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		742 180	1 381 696
Remboursement d'emprunts		(273 212)	(372 521)
Versement soulte		-	(8 008)
Intérêts financiers nets versés		(10 425)	(115 592)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	12.7.9.4	196 930	570 908
Variation de trésorerie		(890 739)	(604 069)
Trésorerie à l'ouverture	12.7.9.1	1 035 328	1 348 115
Autres variations		(2 690)	-
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie		(4 593)	17 312
TRESORERIE A LA CLOTURE (nette des découverts bancaires)	12.7.9.1	137 308	761 358
<i>dont trésorerie à accès restreint</i>		<i>6 462</i>	<i>34 206</i>

(1) Dont un gain non récurrent de 1,9 milliard d'euros et une perte de (74) millions d'euros relatif à Rhône Group

(2) Correspond à la déconsolidation de la trésorerie des sociétés du portefeuille (cf. Note 12.1)

12 NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Eurazeo au 30 juin 2023 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du groupe Eurazeo établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les méthodes et principes comptables sont présentés en Note 12.4 compte tenu du changement de qualification d'Eurazeo en société d'investissement selon IFRS 10.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire d'Eurazeo du 21 juillet 2023. Ils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2023.

12.1 PREAMBULE – STATUT DE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2023, Eurazeo SE, la société mère, a déterminé qu'elle répond désormais aux critères d'une société d'investissement telle que définie par la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés », en remplissant à cette date, les trois critères cumulatifs suivants :

- Obtenir des fonds d'un ou plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
- S'engager auprès des investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir dans des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou en rendements en capital ;
- Evaluer et apprécier la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Cette nouvelle qualification fait suite aux modifications profondes et progressives de la stratégie du groupe au cours des derniers exercices, marquée notamment par le fort développement de l'activité de gestion pour compte de tiers, mais aussi à l'évolution du suivi de son activité, la performance de ses participations étant désormais principalement appréciée sur la base de la juste valeur.

Eurazeo prend en compte ce changement de qualification de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2023, avec une incidence matérielle dans la présentation de ses états financiers consolidés :

- Les filiales qui fournissent des services liés à l'activité de société d'investissement continuent à être consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence, étant perçues comme une extension des opérations d'investissement de la société mère.
- Les participations dans lesquelles Eurazeo investit et qui sont contrôlées par le Groupe ne sont plus consolidées par intégration globale.

- Les participations pour lesquelles Eurazeo investit et exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, ou lorsqu'il exerce un contrôle conjoint, ne sont plus comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence.
- L'ensemble des participations, autres que les filiales qui fournissent des services liés à l'activité de société d'investissement, sont évaluées à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat à partir du 1er janvier 2023, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.
- En complément, cette modification étant prospective, un gain non-récurrent résultant de la différence entre la juste valeur de ces investissements et leur valeur comptable antérieure au 1er janvier 2023 est comptabilisé dans les états financiers. Il est présenté :
 - Dans le compte de résultat (*Autres produits et charges opérationnels*) pour un montant de 1,9 milliard d'euros ;
 - Dans les capitaux propres – part du groupe pour un montant de 130 millions d'euros. Cet impact est principalement lié à la sortie des engagements de rachats des puts sur minoritaires reconnus dans les comptes d'entités désormais non consolidées.

Le passage du bilan consolidé du 31 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023 est présenté ci-dessous :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2022 publié	Qualification société d'investissement au sens IFRS 10	01/01/2023
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	4 844 975	(4 565 414)	279 561
Immobilisations incorporelles	2 493 715	(2 448 287)	45 427
Immobilisations corporelles	1 445 019	(1 432 836)	12 183
Droits d'utilisation	554 215	(516 942)	37 274
Immeubles de placement	584 410	(584 410)	-
Portefeuille d'investissement non courant	-	7 862 294	7 862 294
Participations dans les entreprises associées	2 223 790	(2 063 855)	159 935
Actifs financiers	3 407 071	(2 828 265)	578 806
Autres actifs non courants	323 959	(320 614)	3 346
Actifs d'impôts différés	51 978	(20 086)	31 893
Total des actifs non courants	15 929 133	(6 918 414)	9 010 719
Stocks	492 451	(492 451)	-
Clients et autres débiteurs	970 039	(720 955)	248 847
Actifs d'impôts exigibles	43 447	(27 707)	15 740
Autres actifs courants	117 642	(92 060)	25 581
Actifs financiers	20 944	(20 944)	-
Autres actifs financiers	40 209	(39 763)	446
Actifs financiers de gestion de trésorerie	17 884	(17 874)	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 046 158	(883 276)	162 882
Total des actifs courants	2 748 775	(2 295 030)	453 507
Actifs destinés à être cédés	177 332	(177 332)	-
TOTAL ACTIF	18 855 001	(9 390 777)	9 464 226

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2022 publié	Qualification société d'investissement au sens IFRS 10	01/01/2023
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres - Part du Groupe	6 475 408	2 071 891	8 547 300
Participations ne donnant pas le contrôle	2 804 827	(2 570 724)	234 103
Capitaux propres	9 280 235	(498 833)	8 781 403
Intérêts relatifs aux invest. partenaires	428 466	(428 466)	-
Provisions	32 352	(8 340)	24 012
Passifs liés aux avantages au personnel	51 881	(41 173)	10 708
Emprunts et dettes financières	4 393 874	(4 261 828)	132 046
Dettes de loyers - non courant	517 071	(485 843)	31 229
Passifs d'impôts différés	514 532	(439 607)	74 924
Autres passifs non courants	842 043	(825 299)	16 744
Total des passifs non courants	6 780 220	(6 490 557)	289 664
Provisions - part à moins d'un an	23 673	(10 717)	12 956
Passifs liés aux avantages au personnel - à moins d'un an	3 671	(1 554)	2 117
Dettes d'impôts exigibles	70 955	(70 097)	858
Fournisseurs et autres crédateurs	1 176 513	(1 097 553)	78 960
Autres passifs	827 870	(542 043)	285 825
Dettes de loyers - courant	75 121	(66 683)	8 438
Autres passifs financiers	1 617	(1 617)	-
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	494 151	(490 149)	4 001
Total des passifs courants	2 673 571	(2 280 413)	393 156
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	120 976	(120 976)	-
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	18 855 001	(9 390 777)	9 464 226

(*) Dont un gain non récurrent de 1,9 milliard d'euros présenté dans les *Autres produits et charges opérationnels*.

12.2 BASE DE PREPARATION

12.2.1 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2023 et disponibles sur le site suivant : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_en.htm.

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

Compte tenu du changement de statut en société d'investissement au 1^{er} janvier 2023 (cf. Note 12.1), les principes comptables retenus au 30 juin 2023 sont redéfinis dans la note 12.4.

Les normes suivantes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers – Practice Statements 2 “Disclosure of accounting policies”, applicable à compter du 1er janvier 2023 ;
- Amendement à IAS 8 : Définition des estimations comptables, applicable à compter du 1er janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 12 : Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction, applicable à compter du 1er janvier 2023 ;
- IFRS 17 et amendements : Contrats d'assurance, applicable à compter du 1er janvier 2023.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Le Groupe applique les normes IFRS telles que publiées par l'IASB. Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé de norme et interprétation dont l'application n'est pas obligatoire en 2023 :

- Amendements à IAS 1 : Classification des passifs courants et non courants, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Amendements à IFRS 16 – Dette de loyer dans une opération de cession-bail, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le processus de détermination par Eurazeo des impacts potentiels de ces nouvelles normes ou amendements de norme sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

12.2.2 Estimations et jugements comptables déterminants

Pour établir ses comptes consolidés semestriels, Eurazeo doit procéder à des estimations et émettre des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Eurazeo revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les estimations réalisées et les hypothèses retenues pour l'établissement des états financiers pour les comptes arrêtés au 30 juin 2023 portent notamment sur :

- La juste valeur des investissements en portefeuille non cotés ;
- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ;
- La valeur recouvrable des participations dans les entreprises associées.

12.2.3 Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

Les résultats de l'activité de gestion d'actifs, notamment les *performances fees*, sont caractérisés par une certaine saisonnalité. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2023 ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2023.

Par ailleurs, dans le cadre des arrêtés intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée de manière exhaustive en collectant les retraitements fiscaux de la même manière que pour les comptes annuels. En effet, le groupe n'applique pas la méthode du taux effectif d'impôt compte tenu de la nature de l'activité des sociétés qui rend l'estimation d'un taux effectif d'impôt complexe notamment en raison des variations de juste valeur des sociétés du portefeuille.

12.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

12.3.1 Méthode de consolidation

A compter du 1^{er} janvier 2023, les comptes consolidés du groupe Eurazeo sont préparés en appliquant l'exemption prévue pour les entités d'investissement dans la norme IFRS 10 (cf. Note 12.1). Eurazeo remplit les trois critères cumulatifs pour qualifier une société d'investissement au sens de la norme IFRS 10, à savoir :

- Obtenir des fonds d'un ou plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
- S'engager auprès des investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir dans des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou en rendements en capital ;
- Evaluer et apprécier la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Ainsi, seules les filiales dont l'objet et l'activité sont la fourniture de services liés aux activités d'investissement entrent dans le périmètre de consolidation. Ces filiales sont consolidées soit par intégration globale, soit par mise en équivalence selon les règles suivantes :

- Sociétés consolidées en intégration globale : les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle exclusif, en droit ou en fait. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.
- Sociétés comptabilisées par mise en équivalence : les sociétés sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence lorsque le Groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, ou lorsqu'il exerce un contrôle conjoint.

Les autres filiales contrôlées par le groupe ou sous influence notable dont l'objet et l'activité ne sont pas la fourniture de services liés aux activités d'investissement, sont :

- Soit des véhicules d'investissement ;
- Soit des participations détenues par ces véhicules d'investissement.

Ces filiales sont comptabilisées en actif financier et sont évaluées à la juste valeur par résultat.

12.3.2 Evolution du périmètre de consolidation

Compte tenu du changement de qualification d'Eurazeo en société d'investissement au 1^{er} janvier 2023 (cf. Note 12.1), le nouveau périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination sociale	Pays	Méthode de consolidation	30/06/2023		31/12/2022 (*)	
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Société mère						
Eurazeo	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Eurazeo Infrastructure Partners	France	IG	66,67%	66,67%	66,67%	66,67%
Eurazeo Investment Manager	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Eurazeo Mid Cap	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Eurazeo PME Capital	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kurma Partner	France	IG	78,23%	78,23%	71,14%	71,14%
Legendre Holding 36	France	IG	88,00%	88,00%	100,00%	99,40%
Legendre Holding 84	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	99,40%
MCH	Espagne	MEE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Eurazeo Funds Management Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Eurazeo Management Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Eurazeo Services Lux	Luxembourg	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Eurazeo UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Alpine Newco Inc	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Eurazeo North America Inc	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Rhône	Etats-Unis	MEE	30,00%	30,00%	30,00%	30,00%
Eurazeo Shanghai Investment Managers Co Ltd	Chine	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Palier iM Global Partner						
LH GP	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Im Square	France	IG	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Global Partner	France	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iMS Managers	France	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 6	France	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Partner Holding	France	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Global Partner Asset Management	Luxembourg	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Global Partner UK Limited	Royaume-Uni	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Global Partner Switzerland	Suisse	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Global Partner US	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 1	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 2	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 3	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 4	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 5	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Global US distributors	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
Litman Grégory Wealth Management	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
Litman Grégory Wealth Management	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 7	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 8	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 9	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%
iM Square Holding 10	Etats-Unis	I.G.	52,28%	46,01%	52,28%	51,97%

(*) Les filiales déconsolidées à la suite du changement de qualification d'Eurazeo en société d'investissement au sens de la norme IFRS 10 ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus dans le périmètre d'ouverture. La liste exhaustive est présentée dans les états financiers publié au 31 décembre 2022.

Au cours du premier semestre 2023, les principales évolutions de périmètre des sociétés exemptées au sens IFRS 10 sont les suivantes :

- **Small-Mid buy out**

Le 17 janvier 2023, Eurazeo a cédé sa participation dans le groupe Vitaprotech. Le groupe n'était plus consolidé depuis le 1^{er} janvier 2023 puisqu'il répondait à l'exemption prévue par la norme IFRS 10 et était évalué à la juste valeur par le résultat depuis cette date.

Le 25 janvier 2023, Eurazeo a pris le contrôle du groupe Neoxam. Le groupe n'est pas consolidé puisqu'il répond à l'exemption prévue par la norme IFRS 10. Il est évalué à la juste valeur par le résultat.

Le 31 mars 2023, Eurazeo a acquis le groupe Fermax. Le groupe n'est pas consolidé puisqu'il répond à l'exemption prévue par la norme IFRS 10. Il est évalué à la juste valeur par le résultat.

- **Infrastructure**

Au cours du premier semestre 2023, Eurazeo a acquis les groupes ci-dessous via le fonds Eurazeo Transition Infrastructure détenu à 23,79% par Eurazeo. Ces groupes ne sont pas consolidés puisqu'ils répondent à l'exemption prévue par la norme IFRS 10. Ils sont évalués à la juste valeur par le résultat.

- Etix, le 24 février 2023
- TSE, le 25 avril 2023

12.3.3 Reclassement IFRS 5 – groupe d’actifs destinés à être cédés

Le 12 avril 2023, Eurazeo et Rhône Group ont annoncé avoir initié un processus de cession de la totalité de la participation d’Eurazeo dans Rhône Group, soit 30%, aux membres de Rhône.

En conséquence, à compter du 1^{er} avril 2023, les actifs et passifs liés sont classés, selon IFRS 5, en actifs et passifs destinés à être cédés. Au 30 juin 2023, la valeur nette de frais de cession s’élève à 63 millions d’euros au bilan et la perte liée à cette opération s’élève à 74 millions d’euros (comptabilisée en *Autres produits et charges opérationnels*). Le 14 juillet 2023, Eurazeo a finalisé la cession de Rhône Group aux *partners* de la société, cette cession est assortie d’un crédit vendeur sur 3 ans.

Les actifs et passifs destinés à être cédés présents au 31 décembre 2022 correspondaient principalement à ceux de Vitaprotech (accord de cession signé en janvier 2023). Compte tenu du changement de statut d’Eurazeo en société d’investissement (cf. Note 12.1), ces actifs et passifs ont été déconsolidés au 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, Eurazeo a cédé, le 17 janvier 2023, le groupe Vitaprotech (cf. Note 12.3.2).

Ces actifs et passifs se détaillent de la façon suivante :

<i>(En milliers d’euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Actifs non courants		
Ecarts d’acquisition	-	69 468
Immobilisations incorporelles	-	51 320
Immobilisations corporelles	-	8 208
Droits d’utilisation	-	4 162
Immeubles de placement	-	-
Participations dans les entreprises associées	36 686	-
Actifs financiers	30 018	-
Autres actifs non courants	-	896
Actifs d’impôts différés	-	-151
Actifs courants		
Stocks	-	11 148
Clients et autres débiteurs	-	15 612
Actifs d’impôt exigibles	-	1 364
Autres actifs courants	-	1 332
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	13 973
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	66 704	177 332
Passifs non courants		
Passifs liés aux avantages au personnel	-	1 639
Emprunts et dettes financières	-	84 691
Dettes de loyers - non courant	-	3 566
Passifs d’impôts différés	4 023	10 329
Autres passifs non courants	-	683
Passifs courants		
Provisions - part à moins d’un an	-	11 332
Fournisseurs et autres créditeurs	-	7 480
Autres passifs	-	-49
Dettes de loyers - courant	-	1 192
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d’un an	-	113
PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	4 023	120 976

12.4 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Compte tenu du changement de statut en société d'investissement au 1^{er} janvier 2023 (cf. Note 12.1), les principes comptables retenus au 30 juin 2023 sont détaillés ci-dessous.

12.4.1 Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement regroupe les actifs financiers gérés par le groupe dans le but d'obtenir un rendement financier sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement et dont la performance est évaluée sur la base de critères tels que la rentabilité, la volatilité et la liquidité.

Le portefeuille d'investissement comprend plusieurs catégories d'actifs financiers tels que des actions, des obligations, des prêts ou des créances.

Les actifs du portefeuille d'investissement sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations positives et négatives sont présentées dans le résultat de la période sur la ligne « Variation de juste valeur des activités d'investissement ».

Les actifs financiers du portefeuille d'investissement sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentées ci-dessous.

Titres classés en niveau 1

Il s'agit des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché actif. Les titres des sociétés cotées sont évalués sur la base du dernier cours de marché (non ajustés) à la date de clôture.

Titres classés en niveau 2

Il s'agit des sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif mais dont la valorisation se réfère à des données observables directement ou indirectement. Un ajustement apporté à une donnée de niveau 2 qui est important pour la juste valeur prise dans son ensemble peut aboutir à une juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs s'il fait appel à des données non observables importantes.

Titres classés en niveau 3

Il s'agit des sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la valorisation se réfère pour une part significative à des données non observables. La détermination de la juste valeur pour ces actifs nécessite une estimation ou un jugement significatif de la direction.

Au 30 juin 2023, le groupe Eurazeo n'ayant investi que dans des titres de sociétés non cotées, tous les actifs du portefeuille sont classés en titres de niveau 3.

Les principes de valorisation retenus pour les actifs du portefeuille d'investissement sont en conformité avec les normes IFRS 13 et IFRS 9 ainsi que les recommandations préconisées par l'IPEV (International Private Equity Valuation Guidelines).

Sur la base de ces recommandations qui se réfèrent à une approche multicritère, la méthode privilégiée par Eurazeo pour valoriser ses investissements non cotés repose sur des multiples de comparables (capitalisation boursière ou de transaction) appliqués à des agrégats extraits du compte de résultat. Ceux-ci sont ajustés si nécessaire pour refléter un niveau récurrent tel qu'il serait établi dans le cadre d'une transaction. Le multiple retenu s'appuie sur le multiple d'acquisition revalidé à chaque date d'évaluation à partir des évolutions des multiples de marché de moyen terme. Ces multiples sont établis, soit par une banque d'affaires de façon indépendante, soit à partir de données publiques.

Lorsque la méthode des comparables n'est pas pertinente d'autres méthodes de valorisation sont retenues, comme par exemple la méthode de l'actualisation des flux futurs (*Discounted Cash Flows*).

Les sociétés de croissance (stratégie *Growth*) sont généralement valorisées par référence à la valorisation retenue lors de la dernière levée de fonds si celle-ci est toujours pertinente à la date d'évaluation.

Les investissements d'Eurazeo Real Assets (stratégie *Real Estate*) sont valorisés, pour tout ou partie, sur une base de valeurs d'experts, en fonction de l'importance de leur composante immobilière et de la nature de leur activité.

Le cas échéant, l'impact de la structuration sous forme d'actions de préférence est pris en compte dans l'évaluation globale des participations concernées.

Les valorisations ainsi calculées sont confortées, rapprochées de fourchettes de valorisation établies par les évaluateurs externes conformément aux normes IPEV.

La méthodologie de valorisation des actifs du portefeuille d'investissement est appliquée de façon constante d'un exercice à l'autre. Les échantillons de comparables sont également stables, autant que possible, dans la durée.

Le portefeuille d'investissement est présenté net de *carried interest* (cf. Note 12.4.17 pour plus d'information concernant les programmes en place), c'est-à-dire nette de l'éventuelle quote-part revenant aux bénéficiaires du *carried interest*, afin de présenter la quote-part revenant au groupe Eurazeo en cas de cession.

L'impact de la fiscalité sur les plus-values latentes est pris en compte dans la valorisation des actifs du portefeuille d'investissement selon la fiscalité propre à chaque véhicule d'investissement.

Une analyse de sensibilité est présentée en Note 12.8.1 *Risques de marchés*.

Les engagements restants dus et non encore appelés sont présentés dans les engagements hors bilan (cf. Note 12.8.3)

12.4.2 Autres actifs financiers

Les actifs financiers qui représentent la rémunération d'un service fourni par le Groupe sont exclus du portefeuille d'investissement et sont présentés dans les autres actifs financiers. Cela inclut notamment les parts de carried détenues par le Groupe dans des fonds gérés par les sociétés de gestion du Groupe. Ces parts de carried sont maintenues au coût historique puisque les revenus associés à ces parts de carried sont comptabilisés en chiffre d'affaires selon IFRS 15 (cf. Note 12.4.14).

Cette ligne inclut également les participations minoritaires dans des sociétés de gestion, évaluées à la juste valeur par résultat. Ces actifs sont présentés dans les autres actifs financiers. Les variations positives et négatives sont présentées dans le résultat de la période sur la ligne « Variation de juste valeur des activités d'investissement ».

12.4.3 Regroupement d'entreprises

Compte tenu du changement de qualification en société d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2023 (cf. Note 12.1), la méthode de comptabilisation décrite ci-dessous s'applique uniquement pour les entités qui ont pour objet de fournir des services liés à l'activité de société d'investissement et qui sont donc consolidées.

En application de la norme IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le groupe évalue l'écart d'acquisition (*goodwill*) à la date d'acquisition comme :

- La juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- Le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- Si le regroupement d'entreprises est réalisé en plusieurs étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- La juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être évaluées soit à leur juste valeur (*goodwill* complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise (*goodwill* partiel). Ce choix est déterminé transaction par transaction.

Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres sans incidences sur l'écart d'acquisition ou le compte de résultat.

Les coûts annexes directement attribuables à une acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

12.4.4 Méthodes de conversion

Transactions en devises étrangères

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de clôture, y compris les actifs financiers du portefeuille d'investissement.

Les différences de change qui résultent de la conversion des transactions en devises sont inscrites au compte de résultat.

Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Lors de la consolidation, les états financiers des sociétés exprimés en monnaie étrangère sont convertis comme suit :

- les actifs et passifs, au cours de change à la date de clôture.
- les postes du compte de résultat au cours moyen.

Les différences de change sont imputées en capitaux propres et présentées sur une ligne spécifique *Réserves de conversion*.

Avances intragroupes en devises

Les écarts de change relatifs aux avances intragroupe en devise dont le règlement ne serait ni planifié, ni probable, dans un avenir prévisible, sont inclus dans les réserves de conversion. Ces écarts de change ne sont pas recyclés dans le compte de résultat à l'occasion du remboursement, sauf si cet événement était constitutif d'une cession partielle de l'entité (i.e. entraînant une diminution du pourcentage d'intérêts dans la filiale).

12.4.5 Actifs (ou groupe d'actifs) et passifs destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) est classé comme destiné à être cédé et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs et sa vente doit être hautement probable.

Conformément à la norme IFRS 5 : *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, l'ensemble des passifs (hors capitaux propres) rattachables à un groupe d'actifs destinés à être cédés est présenté sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière.

Dans le cas où une activité est qualifiée d'abandonnée, les produits et les charges liés à cette activité sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat, en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

12.4.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilité. Elles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

Les principales durées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles :
 - o Contrats de gestion (liés aux acquisitions) : 3 à 7 ans
 - o Logiciels : 1 à 5 ans ;
- Immobilisations corporelles :
 - o Agencements et installations : 8 à 10 ans ;
 - o Matériel et mobilier de bureau : 3 à 5 ans ;
 - o Matériel informatique : 3 à 5 ans.

Le coût des immobilisations inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les autres coûts directement attribuables pour disposer du bien dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

12.4.7 Droits d'utilisation et dettes de loyers

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents (durée du contrat de location pour la composante loyer).

Évaluation de la dette de loyer

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette initiale sont :

- Les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice de l'option d'achat si son exercice est raisonnablement certain ;
- Les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- Et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- Révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

12.4.8 Dépréciations d'actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 : *Dépréciation d'actifs*, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des écarts d'acquisition, ils font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation des actifs.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée et après prise en compte des amortissements qui avaient été comptabilisés).

De la même manière, des tests de perte de valeur sont systématiquement effectués à chaque clôture annuelle ou en cas d'indicateur de perte de valeur, pour l'ensemble des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Néanmoins, les pertes de valeur éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

12.4.9 Trésorerie, équivalents et découverts bancaires

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à très court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Ces éléments ont un risque de changement de valeur négligeable.

Les découverts bancaires figurent au bilan, avec la part des emprunts à moins d'un an, en passifs courants.

12.4.10 Passifs financiers

Comptabilisation initiale des passifs financiers

Les passifs financiers sont mesurés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de passifs financiers sont ajoutés à la juste valeur des passifs financiers ou retranchés de celui-ci, le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Comptabilisation des emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus puis maintenus à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets de coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette d'au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Transferts d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque le passif est éteint ou transféré. Lorsqu'un échange de passif a lieu avec un prêteur, et que les termes sont sensiblement différents, un nouveau passif est comptabilisé.

12.4.11 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut avoir recours à divers instruments financiers pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés entrent en vigueur et ils sont ultérieurement réévalués à leurs justes valeurs à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Tout profit ou perte résiduel résultant est comptabilisé en résultat net immédiatement à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture sont classés en actifs ou en passifs courants.

Comptabilité de couverture

Le Groupe désigne certains dérivés comme instruments de couverture du risque de change et du risque de taux d'intérêt dans des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger, le cas échéant. Les couvertures du risque de change associé à des engagements fermes sont comptabilisées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Au commencement de la relation de couverture, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie relative à diverses opérations de couverture. Le Groupe documente également, au début de l'opération de couverture, puis régulièrement, si l'instrument de couverture permet de compenser de façon efficace les variations de justes valeurs ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables au risque couvert, c'est-à-dire quand la relation de couverture satisfait à toutes les contraintes d'efficacité qui suivent :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de satisfaire à la contrainte d'efficacité de la couverture relative au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion des risques visé par cette relation de couverture désignée demeure le même, le Groupe doit réajuster le ratio de couverture de la relation de couverture (c'est-à-dire qu'il procède au rééquilibrage de la couverture afin que celle-ci réponde à nouveau aux critères.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de flux futurs

L'application de la comptabilité de couverture de flux futurs permet de différer dans un compte des capitaux propres consolidés l'impact en résultat de la part efficace des variations de juste valeur du dérivé désigné.

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de juste valeur

L'application de la comptabilité de juste valeur permet de réévaluer l'élément couvert à sa juste valeur et à hauteur du risque couvert, cette réévaluation ayant pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur du dérivé désigné à celui de l'inefficacité de la couverture.

Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés qui satisfont aux critères de la couverture de juste valeur et sont désignés comme tels sont comptabilisées au compte de résultat, de même que les variations de juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée doit être amorti en contrepartie du résultat sur la période résiduelle jusqu'à l'échéance de l'élément couvert.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture d'investissements nets à l'étranger

Les couvertures d'investissements nets dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les profits ou les pertes sur l'instrument de couverture qui sont liés à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes qui sont liés à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Le cumul, dans les écarts de conversion des monnaies étrangères, des profits et des pertes sur l'instrument de couverture qui sont liés à la partie efficace de la couverture est reclassé en résultat net lors de la sortie totale ou partielle d'un établissement à l'étranger.

12.4.12 Avantages au personnel

Les paiements relatifs aux régimes à cotisations définies du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondants aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels relatifs aux obligations issues des régimes à prestations définies sont directement reconnus dans les capitaux propres consolidés.

Le coût des services passés résultant d'un amendement de régime est comptabilisé immédiatement en charges de personnel avec les coûts des services rendus au cours de la période.

Le coût financier est comptabilisé en autres produits et charges financières.

12.4.13 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un plan de rémunération qui est dénoué en instrument de capitaux propres (options sur actions et distributions gratuites d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges.

Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition de droits qui ne sont pas des conditions de marché. Ces dernières sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. À chaque date de clôture, le Groupe examine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, le Groupe comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

La juste valeur des stock-options à la date d'attribution est évaluée sur la base de simulations de Monte Carlo.

12.4.14 Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'activité de gestion d'actifs génère deux types de revenus, les commissions de gestion et les commissions de performance.

Les commissions de gestion sont comptabilisées nettes des rétrocessions et commissions de placement versées aux apporteurs d'affaires. Les commissions brutes sont reconnues au fur et à mesure du service rendu. Leur calcul est effectué sur la base de la documentation contractuelle de chaque fond, généralement un pourcentage du montant souscrit, du montant investi ou de la Net Asset Value.

Les commissions de performance sont associées à des parts de carried détenues par le Groupe dans des fonds. Ces commissions sont versées par ces fonds directement aux bénéficiaires. Elles sont considérées comme des revenus variables car leur évaluation est basée sur l'évaluation des investissements sous-jacents des fonds. En conséquence, elles sont reconnues en chiffre d'affaires uniquement lorsqu'elles peuvent être estimées avec précision et qu'il est hautement probable que le fait de les prendre en compte ne génèrera pas un revenu négatif dans le futur.

12.4.15 Impôts

Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (pour les impôts exigibles) ou qui seront en vigueur au moment où l'actif sera réalisé ou le passif réglé (pour les impôts différés). L'impôt (exigible ou différé) relatif à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres et non en résultat.

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués à hauteur du montant attendu à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs.

Des actifs ou passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, reports en avant de pertes fiscales (actifs d'impôts différés) et crédits d'impôt non utilisés (actifs d'impôts différés), à l'exception des deux cas ci-dessous :

- Lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un écart d'acquisition ou lorsque l'actif ou le passif d'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- Pour les différences temporelles déductibles ou taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, des actifs ou passifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et, dans le cas des actifs d'impôt différé, qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Des actifs d'impôt différé ne sont également comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces actifs d'impôt différé pourront être imputés.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

L'impôt à payer par les véhicules d'investissement est reconnu dans la valeur du portefeuille d'investissement et dans le poste « Variation de juste valeur des activités d'investissement » au compte de résultat (cf. Note 12.4.1).

12.4.16 Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque les plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée.

12.4.17 Contrats de co-investissement

Lorsqu'Eurazeo investit au travers de fonds d'investissement, les membres du Directoire et les équipes d'investissement peuvent être co-investisseurs de ces derniers. En cohérence avec les pratiques de Place et la réglementation en vigueur, Eurazeo et les équipes d'investissement détiennent une typologie de parts distincte dont les droits diffèrent sur l'attribution des plus-values et produits du fonds. Ces droits sont définis par le règlement du fonds (déclaré auprès de l'AMF).

Les parts dites de *carried interests* acquises par les équipes portent des droits financiers équivalents à ceux décrits ci-dessous pour Eurazeo SE.

Par analogie avec la pratique habituelle des fonds d'investissement, Eurazeo a mis en place un mécanisme de co-investissement au bénéfice des membres du Directoire et des équipes impliquées sur les investissements (« les bénéficiaires ») portés par le bilan.

Ainsi, pour les investissements du bilan réalisés à compter du 1^{er} janvier 2012, ce mécanisme a été structuré au travers d'une société à capital variable regroupant Eurazeo (95 % du capital) et les investisseurs personnes physiques (détenant ensemble 5 % du capital). Cette société participe à hauteur de 10 % (12 % à compter de juin 2017 : programmes CarryCo Capital 2, CarryCo Patrimoine 2 et CarryCo Brands) à chaque investissement réalisé par Eurazeo.

Pour les investissements réalisés entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013 et leurs suites éventuelles, l'entité se dénomme CarryCo Croissance.

Pour les investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2014, il existe différentes entités propres à chaque stratégie (CarryCo Capital 1, Carryco Croissance 2, CarryCo Patrimoine, CarryCo Capital 2, CarryCo Patrimoine 2, CarryCo Brands et Carryco Pluto).

Au sein de chaque Carryco, un accord a été conclu entre Eurazeo et les investisseurs personnes physiques qui stipule que les investisseurs personnes physiques ne peuvent récupérer leur investissement que si Eurazeo a préalablement été remboursée de son investissement et qui permet ensuite aux investisseurs personnes physiques d'appréhender la totalité de la plus-value réalisée par Carryco sous réserve qu'Eurazeo ait au global obtenu un rendement annuel de 6 % ou

8% minimum (« *hurdle* »), selon la CarryCo considérée. Ces seuils et plus-values sont selon les cas calculés (i) soit en agrégeant les investissements réalisés au titre du programme considéré, (ii) soit en les répartissant par moitié entre la performance constatée investissement par investissement d'une part et sur l'ensemble des investissements de la période considérée d'autre part.

Selon les programmes d'investissement concernés, les bénéficiaires acquièrent leurs droits progressivement pour autant qu'ils soient toujours en fonction aux dates anniversaires prévues. Le droit sur les plus-values éventuelles sera en tout état de cause liquidé par Eurazeo à une certaine date (entre le 8^e et le 12^e anniversaire de la mise en place du contrat de co-investissement) ou en cas de changement de contrôle d'Eurazeo.

Pour les investissements réalisés depuis le 30 mai 2022 pour la branche d'activité Eurazeo Real Assets, les investissements d'Eurazeo et des équipes ont été réalisés au travers d'une entité dénommée Eurazeo Patrimoine 3, structure qualifiée de fonds d'investissement alternatif (catégorie « autres FIA »), gérée par la société de gestion Eurazeo Funds Management Luxembourg. Un accord a été conclu entre Eurazeo et les investisseurs personnes physiques sur le même modèle que les accords décrits ci-dessus. Les futurs programmes toutes stratégies confondues ont vocation à être réalisés selon la même structure.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les sociétés Carryco ne sont plus consolidées puisqu'elles ne fournissent pas de services liés à l'activité de société d'investissement (cf. Note 12.1). Elles sont donc comptabilisées à la juste valeur par résultat dans le portefeuille d'investissement du Groupe. Les variations de juste valeur des véhicules d'investissement décrits ci-dessus constatées par Eurazeo sont comptabilisées nettes de l'éventuelle quote-part revenant aux bénéficiaires dès que l'atteinte du *hurdle* est probable.

12.4.18 Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé sur la moyenne pondérée du nombre d'actions, évaluée selon la méthode du rachat d'actions. Cette méthode suppose, d'une part l'exercice des options de souscription existantes dont l'effet est dilutif, et d'autre part l'acquisition des titres par le Groupe, au cours du marché pour un montant correspondant à la trésorerie reçue en échange de l'exercice des options, augmenté de la charge des stock-options restant à amortir. Lorsqu'il y a division du nominal ou attribution d'actions gratuites, le résultat net par action des années antérieures est ajusté en conséquence.

12.5 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 - *Secteurs Opérationnels*, l'information sectorielle est présentée en cohérence avec le reporting interne et l'information présentée au principal décideur opérationnel (Directoire d'Eurazeo) aux fins de prises de décisions concernant l'affectation de ressources au secteur et l'évaluation de sa performance.

Le modèle d'Eurazeo a profondément évolué ces dernières années avec notamment le fort développement de l'activité de gestion pour compte de tiers et l'importance croissante du suivi par activité ou pôle de ses participations en se basant sur leur juste valeur. Le compte de résultat par activité reflète les secteurs opérationnels tels qu'ils sont suivis par le Directoire d'Eurazeo. Son résultat net est identique au résultat net consolidé IFRS. Une réconciliation est présentée en Note 12.5.2.

Son activité de gestion d'actifs est principalement le fait de ses filiales Eurazeo Investment Manager, Eurazeo Mid Cap, Eurazeo Funds Management Luxembourg, iM Global Partners et Kurma Partners et de la contribution de ses participations dans Rhône Group (cession signée le 14 juillet 2023) et MCH.

Le compte de résultat par activité présenté ci-après a pour objectif de donner une vision transverse et permettre à nos analystes et investisseurs de valoriser plus précisément le groupe Eurazeo, en distinguant la contribution de ces deux activités : gestion d'actifs et investissement.

12.5.1 Compte de résultat consolidé par activité

<i>(En millions d'euros)</i>	S1 2023	S1 2022 simulation (*)	S1 2022 publié
Contribution de l'activité de gestion d'actifs	64	44	44
Contribution de l'activité d'investissement	(74)	276	(161)
Contribution des sociétés nette de coût de financement	-	-	97
Amortissement des actifs liés à l'affectation des écarts d'acquisition	(6)	(7)	(100)
Impôt	3	(5)	(18)
Eléments non récurrents	1 839	6	(48)
Résultat net consolidé	1 825	313	(185)
Résultat net consolidé - Part du Groupe	1 797	379	(96)
<i>Intérêts minoritaires</i>	28	(66)	(89)

(*) Afin de faciliter la lecture et la comparabilité des comptes 2023, le Groupe présente ci-dessus une simulation du compte de résultat du premier semestre 2022 comme si le Groupe avait appliqué l'exemption de consolidation prévue par la norme IFRS 10 au 1^{er} janvier 2022. Ces chiffres indicatifs ne sont pas audités, et ne tiennent pas compte du gain non-récurrent qui aurait alors été reconnu à cette date.

Le résultat net du compte de résultat par activité est identique au résultat net consolidé IFRS. Les secteurs identifiés correspondent à chacune des activités ci-dessous :

Contribution de l'activité de gestion d'actifs : elle correspond au résultat d'Eurazeo en tant qu'*asset manager* sur son propre bilan et pour le compte des investisseurs partenaires. Elle se compose de *Fee Related Earnings* (FRE) et de *Performance Related Earnings* (PRE). Les FRE et PRE incluent des produits relatifs aux commissions de gestion et de performance provenant du bilan d'Eurazeo et déduites de la contribution de l'activité d'investissement. Ces deux reclassements sont donc neutres dans le compte de résultat consolidé par activité d'Eurazeo :

- o Les « commissions de gestion liées au bilan d'Eurazeo » sont de 143 millions d'euros au 30 juin 2023. Elles étaient de 139 millions d'euros au 30 juin 2022.
- o Les « commissions de performance liées au bilan d'Eurazeo » sont de 1 million d'euros au 30 juin 2023. Il n'y avait pas de commissions de performance liées au bilan au 30 juin 2022.

Les Fee Related Earnings (FRE) se composent des commissions de gestion issues de (i) la gestion pour compte de tiers et (ii) liées aux montants investis par Eurazeo pour l'activité d'investissement pour son propre compte, diminuées des frais de fonctionnement relatifs à l'activité de gestion d'actifs.

Les Performance related earnings (PRE) correspondent (i) à des commissions de performance encaissées sur gestion de compte de tiers et (ii) à des commissions de performance liées aux montants investis par Eurazeo pour l'activité d'investissement pour son propre compte.

Contribution de l'activité d'investissement : elle correspond au résultat qu'aurait Eurazeo en tant qu'investisseur sur son propre bilan s'il avait confié la gestion de ses investissements à un *asset manager* dans des conditions normales de marché. L'activité d'investissement perçoit des plus-values de cession latentes et réalisées et verse à l'*asset manager* des commissions de gestion et des commissions de performance lorsque les conditions sont remplies.

La contribution de l'activité d'investissement inclut par ailleurs les frais liés au pilotage stratégique du Groupe. Ils s'élèvent à 13 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 9 millions d'euros au 30 juin 2022.

Contribution des sociétés : compte tenu du changement de statut d'Eurazeo en société d'investissement au 1^{er} janvier 2023 (cf. Note 12.1) le groupe ne consolide plus les filiales de son portefeuille d'investissement. Elles sont désormais comptabilisées à la juste valeur par le compte de résultat. En conséquence, le résultat de l'activité « Contribution des sociétés » est nul à compter du 1^{er} janvier 2023.

12.5.2 Etat de réconciliation

Etat de réconciliation entre le compte de résultat par activité et le compte de résultat IFRS

S1 2023 (m€)	P&L par activité	Reclass. éléments non récurrents	Reclass. éléments financiers	Reclass. QP résultat part. entreprises associées	P&L IFRS
Contribution de l'activité de gestion d'actifs	64	-	6	(3)	67
Contribution de l'activité d'investissement	(74)	5	14	-	(54)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	n.a.	5	21	(3)	12
Dotations aux amort. des incorporels liés aux acquisitions	(6)	-	-	3	(3)
Autres produits et charges opérationnels	1 839	(5)	-	-	1 834
Résultat opérationnel	n.a.	-	21	0	1 843
Résultat financier	n.a.	-	(21)	-	(21)
Quote-part résultat dans les entreprises associées	n.a.	-	-	-	-
Impôt	3	-	-	-	3
RESULTAT NET	1 825	-	-	-	1 825

12.5.3 Compte de résultat sectoriel au 30 juin 2023

(en millions d'euros)	S1 2023	Activité d'investissement	Activité de gestion d'actifs	Produits et charges non répartis
Produits de l'activité ordinaire	171	-	171	-
Variation de juste valeur des activités d'investissement	(9)	(9)	-	-
Commissions de gestion et de performance liées au bilan d'Eurazeo	-	(31)	31	-
Charges opérationnelles nettes	(150)	(13)	(137)	-
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	12	(53)	65	-
Dotations aux amort. des incorporels liés aux acquisitions	(3)	-	-	(3)
Autres produits et charges opérationnels	1 834	(6)	1	1 838
Résultat opérationnel	1 843	(59)	66	1 835
Résultat financier	(21)	(14)	(6)	0
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	0	-	3	(3)
Impôt	3	-	-	3
Résultat net	1 825	(74)	64	1 835

12.5.4 Dette nette sectorielle au 30 juin 2023

Une information détaillée sur l'échéance des dettes ainsi que sur la nature des covenants est présentée en Note 12.7.6.

(en millions d'euros)	30/06/2023	Activité d'investissement	Activité de gestion d'actifs
Dettes financières	613 881	481 377	132 503
Actifs de trésorerie	(137 508)	(60 894)	(76 614)
Dette nette financière	476 373	420 483	55 889
Dettes de loyers	40 635	5 601	35 034
Dette nette IFRS	517 008	426 083	90 924

12.5.5 Compte de résultat sectoriel au 30 juin 2022

Le compte de résultat sectoriel présenté ci-dessous est celui publié dans les états financiers consolidés du 30 juin 2022 (avant l'application de l'exemption IFRS 10, cf. Note 12.1).

(en millions d'euros)	S1 2022	Activité d'investissement	Activité de gestion d'actifs	Contribution des sociétés			
				Mid-Large buyout	Small-Mid buyout	Brands	Real Assets
Produits de l'activité ordinaire	2 294	7	130	1 049	848	114	147
Contributions des activités d'investissement et de gestion d'actifs (*)	(89)	(125)	36				
Autres éléments	(2)	(2)					
Résultat opérat. av. autres prod. & charges	134	(127)	36	128	92	(6)	11
Restructurations et coûts de transition				18	-	-	-
Frais d'acquisition et earn-out				-	-	-	-
Charges de personnel non récurrentes				-	-	-	-
Autres éléments non récurrents				8	-	0	(1)
EBIT ajusté	250			154	92	(6)	10
Dotations/reprises amortissements et provisions	106			41	41	4	20
EBITDA ajusté	357			195	133	(2)	30
Dépréciations		-	-				
Résultat des mises en équivalences		-	(0)				
Coûts des transactions et éléments financiers		(34)	8				
Contributions des activités d'investissement et de gestion d'actifs		(161)	44				

(*) avant dépréciations, coûts des transactions et éléments financiers (pour l'activité d'investissement) - avant éléments financiers et résultat des mises en équivalence (pour l'activité de gestion d'actifs)

12.5.6 Dette nette sectorielle au 30 juin 2022

La dette nette sectorielle présentée ci-dessous est celle publiée dans les états financiers consolidés du 30 juin 2022 (avant l'application de l'exemption IFRS 10, cf. Note 12.1).

(en millions d'euros)	30/06/2022	Activité d'investissement	Activité de gestion d'actifs	Contribution des sociétés				
				Mid-Large buyout	Small-Mid buyout	Brands	Real Assets	Autres sociétés
Dettes financières	5 269	750	120	2 112	1 302	19	954	11
Actifs de trésorerie	(776)	(73)	(63)	(251)	(191)	(19)	(138)	(42)
Dette nette financière	4 493	677	57	1 861	1 111	1	816	(30)
Dettes de loyers	495	7	10	292	102	1	67	17
Dette nette IFRS	4 988	685	67	2 153	1 212	2	883	(14)

12.6 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

12.6.1 Produits de l'activité ordinaire

<i>(En milliers d'euros)</i>	S1 2023	S1 2022 publié
Commissions de gestion	166 050	129 959
Commissions de performance	2 199	201
Autres revenus	2 932	4 944
Chiffre d'affaires des sociétés du portefeuille (*)	-	2 158 693
Total	171 181	2 293 797

(*) A compter du 1^{er} janvier 2023, les sociétés du portefeuille sont valorisées à la juste valeur en contrepartie du résultat. En conséquence, le chiffre d'affaires des sociétés du portefeuille n'est plus intégré dans le compte de résultat du groupe (cf. Note 12.1).

12.6.2 Variation de juste valeur des activités d'investissement

<i>(En milliers d'euros)</i>	S1 2023	S1 2022 publié
Variation de juste valeur du portefeuille d'investissement	(57 119)	-
Variation de juste valeur des autres actifs financiers	48 356	-
Total	(8 763)	-

Au premier semestre 2022, les variations de juste valeur du segment Growth et iM Global Partners étaient présentées dans les *Autres produits et charges de l'activité* (cf. Note 12.6.3).

12.6.3 Autres produits et charges de l'activité

<i>(En milliers d'euros)</i>	S1 2023	S1 2022 publié
Plus ou moins-values et frais de cessions	-	(2 432)
Variation de juste valeur des immeubles de placement	-	(1 088)
Variation de juste valeur des actifs financiers	-	(79 444)
Autres produits et charges	8 450	21 804
Total	8 450	(61 160)

12.6.4 Autres produits et charges opérationnels

Au 30 juin 2023, les autres produits et charges opérationnelles s'élèvent à 1,8 milliard d'euros et se composent principalement du gain non récurrent (1,9 milliard d'euros) lié au changement de qualification en société d'investissement (cf. Note 12.1) et de l'impact de l'opération de cession de Rhône faisant ressortir une perte de 74 millions d'euros.

Au 30 juin 2022, les autres produits et charges opérationnelles s'élevaient à -64 millions d'euros et concernaient principalement les sociétés du portefeuille (frais de restructuration, frais sur acquisition et dépréciations des marques et autres actifs). Ces éléments n'impactent plus le compte de résultat du groupe Eurazeo compter du 1^{er} janvier 2023.

12.6.5 Résultat financier

<i>(En milliers d'euros)</i>	S1 2023	S1 2022 publié
Charges financières sur emprunts	(20 677)	(142 262)
Total coût de l'endettement financier brut	(20 677)	(142 262)
Produits et charges résultant de la variation de dérivés	-	5 118
Reclassement de la réserve de couverture en compte de résultat - Dérivés	-	(608)
Autres produits et charges financiers	38	(760)
Total produits et charges de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et autres instruments financiers	38	3 750
Total coût de l'endettement financier net	(20 639)	(138 511)
Différences négatives de change	(956)	(14 247)
Différences positives de change	393	25 341
Coût financier lié aux avantages au personnel	-	133
Autres	623	(3 051)
Total autres produits et charges financiers	60	8 177
Résultat financier	(20 578)	(130 334)

12.7 BILAN CONSOLIDE

12.7.1 Ecarts d'acquisition, immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation

▪ Ecarts d'acquisition

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Déconsolidation des participations (*)	Variation de change	30/06/2023
Valeur brute	5 355 488	-	(5 075 927)	(652)	278 909
Perte de valeur	(510 513)	-	510 513	-	-
Total écarts d'acquisition	4 844 975	-	(4 565 414)	(652)	278 909

(*) Cf. Note 12.1

Les écarts d'acquisition se répartissent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/22
Activité de gestion d'actifs	278 909	279 561
Mid-Large buyout	-	3 018 388
Small-Mid buyout	-	1 246 855
Real Assets	-	128 698
Brands	-	171 474
Total écarts d'acquisition	278 909	4 844 975

▪ Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Dotation	Autres	Déconsolidation des participations (*)	30/06/2023
Marques	1 248 624	-	-	0	(1 246 238)	2 386
Autres actifs liés aux acquisitions	1 850 252	-	-	(365)	(1 762 079)	87 808
Autres immobilisations incorporelles	309 731	1 567	-	(5)	(301 856)	9 437
Total valeur brute	3 408 607	1 567	-	(370)	(3 310 173)	99 631
Marques	(97 083)	-	-	0	94 697	(2 386)
Autres actifs liés aux acquisitions	(685 578)	-	(3 480)	(311)	640 587	(48 782)
Autres immobilisations incorporelles	(132 230)	-	(525)	106	126 601	(6 048)
Total amortissements et dépréciations	(914 892)	-	(4 005)	(205)	861 886	(57 216)
Marques	1 151 541	-	-	0	(1 151 541)	0
Autres actifs liés aux acquisitions	1 164 674	-	(3 480)	(676)	(1 121 492)	39 026
Autres immobilisations incorporelles	177 501	1 567	(525)	101	(175 255)	3 389
Total immobilisations incorporelles	2 493 715	1 567	(4 005)	(575)	(2 448 287)	42 415

(*) Cf. Note 12.1

▪ Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Dotation	Cession	Reprise	Autres	Déconsolidation des participations (*)	30/06/2023
Terrains et constructions	1 339 311	-	-	-	-	6	(1 339 145)	171
Installations et matériels	970 514	416	-	-	-	(77)	(963 757)	7 096
Autres immobilisations corporelles	342 086	1 255	-	(303)	-	(24)	(324 081)	18 933
Total valeur brute	2 651 910	1 671	-	(303)	-	(96)	(2 626 983)	26 200
Terrains et constructions	(418 961)	-	(14)	-	-	(1)	418 929	(48)
Installations et matériels	(570 228)	-	(543)	-	-	114	567 670	(2 988)
Autres immobilisations corporelles	(217 702)	-	(890)	(3)	(288)	(82)	207 549	(11 416)
Total amortissements et dépréciations	(1 206 892)	-	(1 447)	(3)	(288)	30	1 194 147	(14 452)
Terrains et constructions	920 349	-	(14)	-	-	4	(920 216)	124
Autres actifs liés aux acquisitions	400 285	416	(543)	-	-	37	(396 087)	4 108
Autres immobilisations incorporelles	124 384	1 255	(890)	(306)	(288)	(106)	(116 532)	7 517
Total immobilisations corporelles	1 445 019	1 671	(1 447)	(306)	(288)	(65)	(1 432 836)	11 748

(*) Cf. Note 12.1

▪ Droit d'utilisation

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Amortissement	Déconsolidation des participations (*)	Autres	30/06/2023
Terrains	34 393	273	(259)	(32 114)	5	2 298
Constructions	457 788	4 884	(4 837)	(422 850)	(209)	34 776
Installations, matériel indus. et de transport	52 903	-	(13)	(52 850)	0	40
Autres immobilisations	9 131	-	-	(9 131)	0	-
Total droits d'utilisation	554 215	5 157	(5 109)	(516 942)	(204)	37 114
<i>Droits d'utilisation</i>	<i>788 583</i>					<i>61 656</i>
<i>Amortissement des droits d'utilisation</i>	<i>(234 368)</i>					<i>(24 541)</i>

(*) Cf. Note 12.1

▪ Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Conformément à IAS 36, Eurazeo a affecté ses écarts d'acquisition à des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») afin d'effectuer les tests de perte de valeur. Au 30 juin 2023, le groupe recense deux UGT : *Activité d'investissement* et *Activité de gestion d'actifs*.

Eurazeo a recherché l'existence d'indicateurs de perte de valeur sur la base de sources d'information à la fois externes et internes. Au 30 juin 2023, la revue des indicateurs de perte de valeur n'a pas conduit à effectuer de test de perte de valeur. En conséquence, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur la période.

12.7.2 Immeubles de placement

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Déconsolidation des participations (*)	30/06/2023
Dazeo	9 015	(9 015)	-
Johnson & Trinity	322 007	(322 007)	-
Euston House	107 111	(107 111)	-
Highlight	146 276	(146 276)	-
Total immeubles de placement	584 410	(584 410)	-
<i>Immeubles de placement</i>	<i>584 410</i>	<i>(584 410)</i>	<i>(0)</i>
<i>Immeubles de placement destinés à être cédés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Au 31 décembre 2022, les immeubles de placement du groupe étaient constitués des immeubles du segment Real Assets. Compte tenu du changement de statut d'Eurazeo au 1^{er} janvier 2023, ils sont déconsolidés (cf. Note 12.1).

12.7.3 Portefeuille d'investissement

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Transition (*)	Acquisition	Cessions	Var. Juste valeur par résultat	30/06/2023
Mid-Large buyout	-	3 469 033	34 484	(28 067)	(13 595)	3 461 855
Small-Mid buyout	-	699 048	32 372	(67 560)	(30 167)	633 692
Growth	-	1 759 484	115 144	(11 625)	(44 137)	1 818 866
Brands	-	738 845	5 871	(542)	19 846	764 021
Venture	-	43 035	10 806	-	1 616	55 458
Private Funds Group	-	30 764	8 466	-	2 375	41 605
Private Debt	-	170 961	14 732	(12 034)	4 361	178 020
Real Estate	-	855 273	40 491	(562)	(4 805)	890 397
Infrastructure	-	22 000	6 455	-	(1 522)	26 933
Other invested GPs as LP	-	73 716	15 295	(974)	8 909	96 946
Total portefeuille d'investissement	-	7 862 294	284 117	(121 364)	(57 119)	7 967 795
Courant	-	-	-	-	-	-
Non courant	-	-	-	-	-	7 967 795

(*) Cf. Note 12.1

L'ensemble du portefeuille d'investissement est classé en niveau 3 (données non observables). En effet, les investissements ne sont pas cotés et leur juste valeur est déterminée sur la base de données non observables.

12.7.4 Participations dans les entreprises associées

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Résultat	Dépréciation (*)	Reclassement IFRS 5 (*)	Autres	Déconsolidation des participations (**)	30/06/2023
Entreprises associées Mid-Large buyout	1 545 185	-	-	-	-	(1 545 185)	-
Entreprises associées Small-Mid buyout	1 024	-	-	-	-	(1 024)	-
Entreprises associées Real Assets	176 273	-	-	-	-	(176 273)	-
Entreprises associées Brands	329 712	-	-	-	-	(329 712)	-
Entreprises associées Gestion d'actifs	159 935	111	(104 175)	(36 686)	(4 208)	-	14 977
Entreprises associées Growth	11 661	-	-	-	-	(11 661)	-
Total	2 223 790	111	(104 175)	(36 686)	(4 208)	(2 063 855)	14 977

Au 30 juin 2023, les participations dans les entreprises associées correspondent à la participation dans la société MCH.

(*) Les titres de Rhône Group sont reclassés en actif destinés à être cédés (cf. Note 12.3.3), la dépréciation est comptabilisée dans les *Autres produits et charges opérationnelles*.

(**) Cf. Note 12.1

12.7.5 Autres actifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Acquisition	Cessions	Var. Juste valeur par résultat	Reclassement IFRS 5 (*)	Autres	Déconsolidation des participations (**)	30/06/2023
Niveau 2								
Colyzeo et Colyzeo II	2 773	-	-	-	-	-	(2 773)	-
Niveau 3								
Eurazeo Growth	1 948 992	-	-	-	-	-	(1 948 992)	-
Gestion d'actifs & autres	1 157 469	32 978	(16 006)	48 356	-	5 328	(608 681)	619 444
Autres actifs non cotés	267 013	-	-	-	-	-	(267 013)	-
Autres actifs	51 768	-	-	-	(30 018)	-	(21 750)	-
Total autres actifs financiers	3 428 015	32 978	(16 006)	48 356	(30 018)	5 328	(2 849 209)	619 444
Courant	20 944							13 444
Non courant	3 407 071							606 001

(*) Les parts de carried de Rhône Group sont reclassées en actif destinés à être cédés (cf. Note 12.3.3).

(**) Cf. Note 12.1

Les autres actifs financiers concernent principalement (cf. Note 12.4.2) :

- Les actifs liés à l'activité de gestion d'actifs, évalués à la juste valeur par le résultat ;
- Les parts de carried dans des fonds, maintenues au coût historique.

12.7.6 Endettement net

L'endettement financier net (incluant les dettes de loyer), tel que défini par le groupe peut être détaillé comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2023			Commentaires / Nature des principaux covenants
	Dettes brutes	Actifs de trésorerie	Dettes nettes	
Eurazeo	486 977	(60 894)	426 083	- Échéances : 2026 (crédit syndiqué) - Covenants ~ LTV (1)
Activité d'investissement	486 977	(60 894)	426 083	
EIM	3 461	(23 411)	(19 950)	
Eurazeo Mid Cap (EMC)	-	(5 295)	(5 295)	
iM Global Partner	144 602	(15 119)	129 483	- Échéances : 2028 - Covenants ~ Dette nette / EBITDA (2)
Eurazeo New York	12 273	(1 615)	10 658	
Alpine	-	(11 004)	(11 004)	
ESL	134	(775)	(641)	
Eurazeo Shanghai IM	241	(496)	(254)	
Eurazeo UK	3 954	(5 759)	(1 805)	
Eurazeo Funds Management Luxembourg	-	(9 103)	(9 103)	
Kurma	2 871	(2 156)	715	
Autres sociétés	-	(1 880)	(1 880)	
Activité de gestion d'actifs	167 537	(76 614)	90 924	
TOTAL ENDETTEMENT NET	654 516	(137 508)	517 008	
Dont part des dettes financières à moins d'un an	490 184			
Dont part des dettes financières à plus d'un an	164 332			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif		(131 040)		
Trésorerie à accès restreint		(6 462)		
Actifs financiers de gestion de trésorerie		(5)		

(1) "Loan To Value" : Dette rapportée à la valeur réévaluée des actifs

(2) "Earnings before interest, taxes depreciation and amortization" : Résultat opérationnel avant intérêts, dépréciations et amortissements; le cas échéant ajusté conformément à la documentation bancaire

Au 30 juin 2023, Eurazeo SE a effectué un tirage sur sa ligne de crédit syndiqué à hauteur de 480 millions d'euros (cf. Note 12.8.3.1).

L'échéancier des dettes a été établi sur la base des dates de remboursements prévues à ce jour. Les dettes financières à moins d'un an sont principalement liées au tirage sur la ligne de crédit syndiqué par Eurazeo SE dont le remboursement est prévu à moins d'un an.

12.7.7 Provisions

Les provisions se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprise	Déconsolidation des participations (*)	30/06/2023
Passifs liés aux avantages au personnel	55 551	115	(10 128)	(42 726)	2 812
Autres provisions	56 025	5 834	(31 843)	(19 057)	10 959
Total	111 577	5 949	(41 971)	(61 783)	13 772

(*) Cf. Note 12.1

12.7.8 Capitaux propres et résultat par action

12.7.8.1 Capitaux propres et capital social

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent à 8 135 milliards d'euros, soit 102,7 euros par action au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2023, le capital social est de 241 635 milliers d'euros, divisé en 79 224 529 actions ordinaires entièrement libérées.

Eurazeo détient 4 473 728 actions propres au 30 juin 2023.

12.7.8.2 Participations ne donnant pas le contrôle

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Activités d'investissement et d'asset management	255 419	206 962
Mid-Large buyout	-	1 490 898
Small-Mid buyout	-	817 507
Real Assets	-	131 339
Brands	-	158 121
Participations ne donnant pas le contrôle	255 419	2 804 827

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Activités d'investissement et d'asset management	27 964	(51 557)
Mid-Large buyout	-	(16 449)
Small-Mid buyout	-	(16 910)
Real Assets	-	(1 615)
Brands	-	(19 722)
Résultat net - Participations ne donnant pas le contrôle	27 964	(106 253)

Au 31 décembre 2022, les participations ne donnant pas le contrôle s'élevaient à 2 805 millions d'euros et étaient principalement constituées des sociétés du portefeuille. Compte tenu du changement de qualification d'Eurazeo au 1^{er} janvier 2023, ces participations ne donnant pas le contrôle sont déconsolidées (cf. Note 12.1).

Au 30 juin 2023, les participations ne donnant pas le contrôle proviennent principalement d'iM Global Partners, contrôlé par Eurazeo et détenu à hauteur de 46,01% (pourcentage d'intérêt).

12.7.8.3 Résultat par action

<i>(En milliers d'euros)</i>	S1 2023	S1 2022
Résultat net - part du groupe	1 797 125	(95 975)
Résultat des activités poursuivies - part du groupe	1 797 125	(95 397)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	70 859 735	71 732 481
Résultat de base par action publié	25,36	(1,34)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles	72 444 430	73 002 429
Résultat dilué par action publié	24,81	(1,34)

12.7.9 Détail des flux de trésorerie

12.7.9.1 Actifs de trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie est présentée nette des découverts bancaires. Elle inclut la trésorerie à accès restreint.

Au 30 juin 2023, la trésorerie à accès restreint se compose essentiellement de la trésorerie mobilisée dans le cadre du contrat de liquidité d'Eurazeo.

Les découverts bancaires sont inclus dans les « Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an », au passif du bilan consolidé.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie des sociétés du portefeuille était consolidée. A compter du 1^{er} janvier 2023, compte tenu du changement de statut d'Eurazeo (cf. Note 12.1), la trésorerie des sociétés du portefeuille n'est plus consolidée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Comptes à vue	127 538	948 069
Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement	3 502	65 394
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	131 040	1 013 463
Trésorerie à accès restreint	6 462	32 695
Découverts bancaires	(193)	(10 829)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au passif	(193)	(10 829)
TRÉSORERIE NETTE	137 308	1 035 328
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5	17 884
TOTAL ACTIFS DE TRÉSORERIE BRUT	137 508	1 064 043

12.7.9.2 Flux nets de trésorerie gérés par l'activité

Les flux générés par l'activité s'élèvent à (43) millions d'euros (contre (99) millions au cours du premier semestre 2022) et s'expliquent principalement par l'augmentation des créances clients des sociétés de gestion du groupe sur le premier semestre 2023.

12.7.9.3 Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux générés par les opérations d'investissement s'élèvent à (1 045) millions d'euros (contre (1 076) millions d'euros au cours du premier semestre 2022) et s'expliquent principalement par :

- La qualification en société d'investissement selon IFRS 10 implique la déconsolidation de la trésorerie des sociétés du portefeuille (cf. Note 12.1) pour (870) millions d'euros ;
- Les investissements pour (284 millions) dans le portefeuille d'investissement (cf. Note 12.7.3) ;
- Les cessions pour 121 millions d'euros dans le portefeuille d'investissement (cf. Note 12.7.3).

12.7.9.4 Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 197 millions d'euros et s'expliquent principalement par :

- Le tirage de la ligne de crédit syndiqué d'Eurazeo à hauteur de 480 millions d'euros ;
- La distribution de dividendes pour (169) millions d'euros aux actionnaires d'Eurazeo ;
- Le programme de rachat d'actions propres pour (93) millions d'euros.

12.8 AUTRES INFORMATIONS

12.8.1 Risques de marchés

La principale exposition du Groupe aux risques de marchés est celle de son portefeuille d'investissement. Une évolution du marché des actions est susceptible d'impacter la valeur du portefeuille :

- Soit de façon directe sur la valeur des participations cotées qu'elle détient en portefeuille ;
- Soit de façon indirecte, au travers des comparables boursiers retenus pour arrêter les valorisations des participations non cotées.

Au 30 juin 2023, le Groupe Eurazeo ne détient pas de titres cotés en portefeuille, il n'est donc pas exposé aux marchés actions de façon directe.

Les titres non cotés sont évalués principalement sur la base de multiples de comparables. Il s'agit soit de multiples de capitalisation boursière soit de multiple de transaction, qui sont par définition sensibles à l'évolution du marché financier et à la conjoncture. La constitution d'un panel de sociétés comparables fait nécessairement appel à des estimations et des hypothèses dans la mesure où elle requiert de s'appuyer sur des critères pertinents de comparabilité.

Au 30 juin 2023, l'ensemble du portefeuille d'investissement du Groupe portant sur des titres non cotés, il est classé en niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs au sens de la norme IFRS 13. Les méthodes de valorisation sont présentées en Note 12.4.1. Le tableau ci-dessous présente les principales données non observables utilisées pour la valorisation des actifs des stratégies les plus significatives :

Stratégies	Méthode de valorisation	Données non observables	Fourchette de valeur au 30 juin 2023
Mid-Large buyout	Méthode des comparables	Multiple EBITDA	3.8x - 25.6x
Small-Mid buyout	Méthode des comparables	Multiple EBITDA	7.9x - 18.4x
Growth	Méthode des comparables & dernière levée de fonds décotée	Multiple chiffre d'affaires	3.6x - 14.3x
Brands	Méthode des comparables	Multiple chiffre d'affaires	1.5x - 5.5x

Le Groupe a effectué un test de sensibilité sur les principaux investissements du portefeuille sur la base des multiples de revenus ou d'EBITDA utilisés pour valoriser ces actifs au 30 juin 2023. Lorsqu'une méthode autre qu'une valorisation par les multiples a été utilisée, le Groupe a retenu un multiple implicite pour réaliser le test de sensibilité.

La sensibilité des actifs de nature immobilière (stratégie Real Estate), des véhicules d'investissement et des actifs des stratégies *Venture, Private Funds Group, Private Debt, Infrastructure* et *Other invested GPs* as LP n'a pas été testée. Ainsi, le test de sensibilité couvre 75% du portefeuille d'investissement au 30 juin 2023. La sensibilité à une variation de plus ou moins 5% des multiples de revenus ou d'EBITDA des actifs testés s'élève à 330 millions d'euros soit une variation de la juste valeur de 5,5%.

Enfin, le Groupe est également exposé au risque de change sur certaines de ses opérations d'investissement en devises. Au 30 juin 2023, le Groupe est principalement exposé au risque de change sur le dollar américain et la livre sterling. Une variation de plus ou moins 10 % de l'euro par rapport à ces devises impacterait la valeur du portefeuille au 30 juin 2023 de 179 millions d'euros, soit :

- 158 millions d'euros pour le dollar américain ;
- 21 millions d'euros pour la livre sterling.

12.8.2 Evènements post-clôture

Les évènements post-clôture figurent dans la section 3 du rapport semestriel.

12.8.3 Engagements hors bilan

(En millions d'euros)	30/06/2023			31/12/2022
	Total	Activité d'investissement	Activité de gestion d'actifs	
Engagements donnés	(1 160,9)	(1 158,8)	(2,1)	(2 020,6)
Autres nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	(1 767,3)
Avals, cautions et garanties données	(3,7)	(3,7)	-	(14,2)
Contrats de location simple :				
- Paiements minim. contrats de location simple non résiliables (à moins d'un an)	-	-	-	(3,3)
- Paiements minim. contrats de location simple non résiliables (entre 1 et 5 ans)	-	-	-	(9,0)
- Paiements minim. contrats de location simple non résiliables (à plus de 5 ans)	-	-	-	-
Garanties de passif	(15,3)	(15,3)	-	(15,3)
Autres engagements donnés :				
- Promesse / Engagement d'achat	(1 139,8)	(1 139,8)	-	(141,6)
- Autres	(2,1)	-	(2,1)	(69,8)
Engagement reçu	1 024,5	1 020,0	4,5	1 768,2
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	20,0
Avals, cautions et garanties reçues	-	-	-	4,5
Crédit syndiqué	1 020,0	1 020,0	-	1 743,7
Autres engagements reçus	4,5	-	4,5	-

L'ensemble des engagements significatifs du groupe Eurazeo selon les normes comptables en vigueur, à l'exception des engagements liés à des pactes d'actionnaires couverts par une obligation de confidentialité, sont décrits ci-après.

12.8.3.1 Engagements d'Eurazeo SE

- **Engagements donnés**

Engagements d'investissements dans des fonds

Eurazeo SE a pris les engagements d'investissement suivants dans divers fonds ou véhicules d'investissement :

(En milliers d'euros)	30/06/2023
Eurazeo SE :	861 672
Capzanine	2 255
Eurazeo Corporate Relance	3 340
Eurazeo Fund Invest	761 471
Eurazeo Private Debt VI	53 250
Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure Fund	23 070
Idinvest Growth Fund II	1 936
Idinvest Private Debt V - Subordinated	2 345
Obligations Relance France - Compartiment 4 - Fonds d'alignement	806
Eurazeo SME Industrial Assets II	13 200

Groupe B&B Hotels

Dans le cadre de la cession à Carlyle des titres Groupe B&B Hotels (« GBB ») le 28 septembre 2010, Eurazeo a consenti plusieurs garanties :

- une garantie générale portant sur les déclarations usuelles relatives à l'ensemble des sociétés du Groupe B&B Hotels.
- une garantie spécifique destinée à couvrir les risques liés aux contentieux Gérant-Mandataire nés avant le 31 mars 2012 ; l'indemnisation due au titre de cette garantie est plafonnée à 14,6 millions d'euros, la quote-part maximum d'Eurazeo à hauteur de sa détention directe et indirecte dans GBB s'élevant à 10,5 millions d'euros, dont 6,7 millions d'euros déjà versés.
- une garantie spécifique destinée à couvrir les risques fiscaux, plafonnée à 16 millions d'euros, jusqu'à l'expiration de la période de prescription applicable ; la quote-part maximum d'Eurazeo à hauteur de sa détention directe et indirecte dans GBB s'élève à 11,5 millions d'euros et est partiellement couverte par une assurance souscrite à cet effet.

ANF Immobilier

Dans le cadre de la cession des titres ANF Immobilier (depuis fusionnée dans Icade) conclue le 10 octobre 2017, Eurazeo a consenti à Icade diverses garanties fondamentales (autorité, capacité et propriété des titres) ainsi qu'une garantie spécifique non plafonnée relative à des litiges identifiés en cours pour laquelle le bénéficiaire de la garantie est ANF Immobilier. Ces litiges sont décrits dans la section [4.3] du Document d'Enregistrement Universel 2022. Cette garantie expirera au jour du règlement complet desdits litiges.

Highlight (Eurazeo Real Estate)

Dans le cadre de l'acquisition du projet immobilier Highlight conclu le 29 mai 2018 (sous forme de VEFA) par la SNC HIGHLIGHT (JV mise en place avec le groupe JC Decaux), Eurazeo a émis une lettre d'intention (avec obligation de résultat) au profit de Natixis d'un montant résiduel de 3 706 518,40 euros pour couvrir les obligations d'investissement de ses filiales LHH1 et LHH2. Cet engagement expirera le 30 septembre 2023.

Dans ce même cadre et aux termes du pacte d'associés, Eurazeo a pris un engagement d'investissement d'un montant résiduel de 2 874 295,60 euros, cet investissement étant réalisé au travers de LHH1 et LHH2, filiales d'Eurazeo Patrimoine et associés de la SNC HIGHLIGHT.

Rhône Group

Aux termes d'un accord conclu le 28 novembre 2017, Eurazeo SE et Rhône Group LLC peuvent chacune lancer un processus organisé visant au rachat des titres détenus par Eurazeo SE dans Rhône Group LLC et ses affiliés (y compris ses fonds). A l'issue de ce processus, Eurazeo SE peut être contrainte de céder ses titres à certaines conditions, notamment de prix minimum déterminé par un tiers expert.

Aux termes d'un contrat conclu en novembre 2022, Eurazeo SE s'est engagée à reverser à Romulus and Remus Capital LP, véhicule d'investissement affilié à Rhône Group LLC, certaines sommes perçues en sa qualité de titulaire de titres de Romulus and Remus Capital LP dans le cas où ce véhicule et/ou ses affiliés seraient dans l'obligation de verser certaines sommes à leurs propres créanciers en application d'un contrat de prêt senior conclu le 10 novembre 2022.

Cet engagement a pris fin suite à la finalisation de la cession par Eurazeo de sa participation dans Rhône (cf. Note 12.3.3), le 14 juillet 2023.

France China Cooperation Fund

Aux termes d'un pacte d'associés relatif à la société FCCF Joint Advisors S.à r.l. conclu avec BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Investment Corporation, Eurazeo SE a consenti à BNP Paribas et Beijing Shunrong Investment Corporation des promesses de vente exerçables en cas de survenance de certains événements liés au respect par BNP Paribas et Beijing Shunrong Investment Corporation de certaines de leurs obligations réglementaires ou si le fonds FCCF n'est pas dissous dans l'année de son expiration.

Sociétés CarryCo

En application des accords conclus avec certains mandataires sociaux et salariés du groupe Eurazeo concernant leur investissement dans les sociétés CarryCo Capital 1 SAS, CarryCo Capital 2 SAS, CarryCo Pluto, CarryCo Brands, CarryCo Patrimoine SAS, CarryCo Patrimoine 2 SAS, Eurazeo Patrimoine 3 SAS, CarryCo Croissance SAS, CarryCo Croissance 2 SAS, CarryCo Croissance 3 SAS. Eurazeo SE s'est engagée à acquérir les titres détenus par lesdits mandataires sociaux et salariés associés de ces entités en cas de survenance de certains événements et sans condition pendant certaines périodes, à savoir :

- (i) entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023 concernant CarryCo Capital 1 SAS,
- (ii) entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2027 concernant CarryCo Capital 2 SAS,
- (iii) entre le 1er janvier 2026 et le 1er janvier 2028 concernant CarryCo Brands,
- (iv) entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024 concernant CarryCo Patrimoine SAS,
- (v) entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027 concernant CarryCo Patrimoine 2 SAS,
- (vi) entre le 1er janvier 2028 et le 31 décembre 2029 concernant Eurazeo Patrimoine 3 SAS,
- (vii) entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024 concernant CarryCo Croissance 2 SAS,
- (viii) entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2028 concernant CarryCo Croissance 3 SAS.

Aucun engagement de rachat inconditionnel n'a été souscrit par CarryCo Pluto SAS.

Au cours du premier semestre 2023, des options de vente relatives aux sociétés suivantes ont été exercées :

- CarryCo Capital 1 SAS, pour un montant global de 32,1 millions d'euros. En contrepartie, Eurazeo SE a reçu 2 504 550 actions C de la société CarryCo Capital 1 SAS bénéficiant ainsi des droits à plus-values éventuelles sur le portefeuille sous-jacent ;
- CarryCo Croissance 2 SAS, pour un montant global de 44,5 millions d'euros. En contrepartie, Eurazeo SE a reçu 92 625 actions C de la société CarryCo Croissance 2 au premier semestre, et recevra en complément 990 375 actions C après le 30 juin 2023, bénéficiant ainsi des droits à plus-values éventuelles sur le portefeuille sous-jacent ;
- CarryCo Patrimoine SAS, pour un montant global de 8,7 millions d'euros. En contrepartie, Eurazeo SE a reçu 202 206 actions C de la société CarryCo Patrimoine SAS bénéficiant ainsi des droits à plus-values éventuelles sur le portefeuille sous-jacent.

Par ailleurs, Eurazeo a versé un complément de prix final d'un montant de 0,6 millions d'euros aux Managers de Carry Capital 1 SAS qui ont quitté la société Eurazeo avant la Date de liquidité, dont ils bénéficiaient au titre des actions C acquises par Eurazeo en application des Promesses de Vente exercées. Le complément de prix final a été calculé conformément au Protocole d'Investissement de CarryCo Capital 1 SAS.

Eurazeo a également versé un complément de prix final d'un montant de 13,2 millions d'euros aux Managers de Carry Croissance 2 SAS qui ont quitté la société Eurazeo avant la Date de liquidité, dont ils bénéficiaient au titre des actions C acquises par Eurazeo en application des Promesses de Vente exercées. Le complément de prix final a été calculé conformément au Protocole d'Investissement de CarryCo Croissance 2 SAS.

La documentation afférente à certains programmes de co-investissement des équipes d'investissement d'Eurazeo prévoit des promesses de rachat ou de parts au bénéfice des équipes d'investissement en cas de changement de contrôle d'Eurazeo, dont le contenu est détaillé dans la section 5.152 du Document d'Enregistrement Universel 2022.

Les membres du Directoire actuels ne bénéficient pas de ces clauses ou y ont renoncé avec effet au 5 février 2023. M. Patrick Sayer, M. Philippe Audouin, Mme Virginie Morgon, M. Marc Frappier et M. Nicolas Huet ne bénéficient pas de ces clauses ou y ont renoncé pour tout changement de contrôle annoncé après le 5 février 2024.

Doctolib

Aux termes d'un accord d'investissement conclu le 1er mars 2022, Eurazeo SE s'est engagée à investir un montant complémentaire de 140 millions d'euros sur simple demande de Doctolib SAS, à tout moment jusqu'au 31 décembre 2023.

Grape Hospitality

Dans le cadre du refinancement de la dette du groupe Grape Hospitality, Eurazeo s'est engagée à financer indirectement via EREL et EREL 1 certaines dépenses du groupe Grape Hospitality dans le cadre du plan de rénovation des hôtels dans l'éventualité où le financement externe et l'autofinancement du groupe seraient insuffisants, et ceux jusqu'à la date de maturité de la dette (soit en juillet 2026 au plus tard) ou un changement de contrôle de Grape.

Engagements de conservation des titres donnés

Dans le cadre de pactes d'actionnaires conclus avec des tiers, Eurazeo est amenée à s'engager, selon les cas, à maintenir un certain niveau de participation dans les holdings intermédiaires.

Asmodée (Eurazeo Mid Large Buyout) – Garanties de passif données

Dans le cadre de la cession directe et indirecte de l'intégralité des titres de la société Asmodée Holding, les vendeurs (dont Eurazeo) ont consenti à l'acheteur, Financière Abra SAS, des déclarations et garanties fondamentales usuelles concernant Asmodée Holding SAS et ses filiales, pour un montant global maximum d'indemnisation de 864 117 342,54 euros pour l'ensemble des vendeurs et de 391 336 268,00 euros pour Eurazeo. Ces garanties expirent à l'expiration de la prescription applicable, soit le 27 juillet 2024.

- **Engagements reçus**

Doctolib

Aux termes d'un accord d'investissement conclu le 1er mars 2022, Eurazeo SE bénéficie de de déclarations et garanties relatives aux titres souscrits et aux activités de la société. Ces garanties expireront à l'issue d'un délai de 18 mois après la date de réalisation de l'investissement (soit le 14/08/2023), à l'exception des garanties fondamentales qui expireront à l'issue de la prescription applicable.

Crédit syndiqué

Le 27 juin 2014, Eurazeo a obtenu d'un syndicat de banques une ligne de crédit syndiqué d'un milliard d'euros sur 5 ans qui a fait l'objet de deux extensions d'un an, soit jusqu'au 27 juin 2021. Le 20 décembre 2019, ce crédit syndiqué a été renouvelé pour une durée de 5 ans (pouvant être étendue à 7 ans sous certaines conditions). Une première période d'extension a été acceptée portant l'échéance à décembre 2025. La deuxième période d'extension a été acceptée portant l'échéance à décembre 2026 mais uniquement à hauteur de 1,4325 milliard d'euros. Le contrat de crédit syndiqué s'appuie notamment sur les clauses énoncées par la Loan Market Association. Le seul covenant de ce financement consiste en un respect d'un ratio de dettes sur l'Actif Net Réévalué. L'engagement global reçu par Eurazeo s'élève à 1,5 milliard d'euros.

Rhône Group

Dans le cadre des accords conclus avec Rhône Capital LLC et Rhône Group LLC le 28 novembre 2017, Eurazeo SE a obtenu le droit d'investir certaines sommes dans le fonds Wework Property Investors LLC et dans les autres fonds gérés par Rhône Group LLC à des conditions préférentielles.

Aux termes d'un accord conclu le 28 novembre 2017, Eurazeo SE et Rhône Group LLC peuvent chacune lancer un processus organisé visant au rachat des titres détenus par Eurazeo SE dans Rhône Group LLC et ses affiliés (y compris ses fonds). A l'issue de ce processus, Eurazeo SE peut contraindre Rhône Group LLC à lui racheter ses titres à certaines conditions, pour un prix minimum déterminé par un tiers expert.

Aussi, dans le cadre de l'acquisition d'une participation minoritaire dans différentes entités du groupe Rhône, Eurazeo bénéficie de certaines garanties spécifiques de la part des vendeurs.

Cet engagement a pris fin suite à la finalisation de la cession par Eurazeo de sa participation dans Rhône (cf. Note 12.3.3), le 14 juillet 2023.

France China Cooperation Fund

Aux termes du pacte d'associés relatif à la société FCCF Joint Advisors S.à r.l. conclu le 30 avril 2020 avec BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Investment Corporation, Eurazeo SE bénéficie d'une promesse de vente des titres de BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Investment Corporation dans la société en cas de survenance de certains événements liés au respect par BNP Paribas et Beijing Shunrong Investment Corporation de certaines de leurs obligations réglementaires, si le fonds FCCF n'est pas dissous dans l'année de son expiration ou si la participation de BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Corporation vient à diminuer de moitié.

Carryco Pluto

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 30 décembre 2022, CarryCo Pluto s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 30 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2024, cette période étant prorogeable d'un an jusqu'au 31 décembre 2025, et ce à hauteur de 12% du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo.

12.8.3.1 Engagements de LH GP

- **Engagements donnés**

MCH

Aux termes du pacte d'associés conclu entre LH GP et les autres actionnaires de MCH Private Equity Investments SCEIC SAU le 18 juillet 2019, LH GP a pris les engagements suivants :

- LH GP s'est engagée à investir dans les fonds successeurs de MCH Fund V pour un montant égal au plus bas de (i) 20% des engagements d'investissement totaux dans le fonds considéré et (ii) 100 000 000 euros, étant précisé qu'en cas de défaillance, certains actionnaires de MCH Private Equity Investments SCEIC peuvent exercer une promesse de vente portant sur les titres de LH GP dans MCH Private Equity Investments SCEIC et s'engagent à faciliter la cession par LH GP de ses engagements dans les fonds MCH.
- LH GP s'est engagée à conserver les titres qu'elle détient dans la société MCH Private Equity Investments SCEIC SAU jusqu'au 18 juillet 2023.
- LH GP a consenti à Linschoten SL une promesse d'achat aux termes de laquelle Linschoten SL pourra acheter l'intégralité des titres de la société détenus par LH GP dans le cas où LH GP viendrait à réduire ses engagements d'investissement dans le fonds MCH Fund V ou tout fonds successeur.

Eurazeo Infrastructure

Dans le cadre de la conclusion d'accords relatifs au développement de nouvelles activités d'investissement dans le secteur des infrastructures, LH GP a octroyé certaines promesses d'achat de titres permettant à Eurazeo Infrastructure Managers SAS et/ou certains associés indirects de cette société de céder à LH GP certains titres, en cas de survenance de certains événements prévus dans les différents accords (départ de certains associés indirects d'EIM en cas de décès ou invalidité, changement de contrôle de LH GP).

Kurma Partners

Dans le cadre de l'acquisition du contrôle de la société Kurma Partners, LH GP a octroyé certaines promesses d'achat de titres permettant à certains associés de cette société de céder à LH GP certains titres, en cas de survenance de certains événements prévus dans les différents accords (départ de certains associés indirects d'EIM en cas de décès ou invalidité).

Dans le même cadre, LH GP s'est engagé à verser aux cédants des titres de la société Kurma Partners acquis par LH GP un complément de prix d'un montant compris entre 1 750 000 euros et 3 500 000 euros en cas de satisfaction des conditions prévues dans la documentation d'acquisition au plus tard le 30 juin 2023. Le complément de prix n'a été que partiellement versé, les conditions prévues pour le versement de l'intégralité du complément de prix n'ayant pas été atteintes.

▪ Engagements reçus

Eurazeo Investment Manager

Dans le cadre de l'acquisition d'Idinvest Partners (devenue Eurazeo Investment Manager) intervenue le 12 avril 2018, LH GP a reçu de la part des cédants les garanties usuelles pour les opérations de ce type et certaines garanties spécifiques. La durée de ces garanties correspond à la prescription légale applicable, sauf en ce qui concerne les garanties sur les comptes et la conformité qui ont expiré au 12 octobre 2019. Le montant de l'indemnité perçue au titre de ces garanties est plafonné, selon les cas, à 10% ou 100% du prix d'acquisition perçu par chacun des cédants.

MCH

Aux termes du pacte d'associés conclu entre LH GP et les autres actionnaires de MCH Private Equity Investments SCEIC SAU le 18 juillet 2019, LH GP a reçu les engagements suivants :

- promesses de vente portant sur les actions détenues par certains cadres et dirigeants exerçables en cas de départ de la société ;
- promesse d'achat consentie par la société Linschoten SL aux termes de laquelle LH GP pourra requérir Linschoten SL de racheter l'intégralité des actions détenues par LH GP dans la société (i) à tout moment entre le 1er janvier 2024 et le 30 juin 2024 et (ii) en cas de lancement d'une nouvelle stratégie de MCH non approuvée par LH GP.

Eurazeo Infrastructure

Dans le cadre de la conclusion d'accords relatifs au développement de nouvelles activités d'investissement dans le secteur des infrastructures, LH GP bénéficie de certaines promesses de vente de titres permettant à LH GP d'acquérir certains titres détenus par Eurazeo Infrastructure Managers SAS et/ou certains associés indirects de cette société, en cas de survenance de certains évènements prévus dans les différents accords (départ de certains associés indirects d'EIM, changement de contrôle de Tangerine, changement de stratégie, difficultés financières, croissance du fonds).

Kurma Partners

Dans le cadre de l'acquisition du contrôle de la société Kurma Partners, LH GP bénéficie de certaines promesses de vente de titres permettant à LH GP d'acquérir certains titres détenus par certains associés de cette société, en cas de survenance de certains évènements prévus dans les différents accords (départ de certains associés, survenance d'un évènement personne-clé au titre de la documentation des fonds gérés par Kurma Partners).

12.8.3.2 Engagements de Legendre Holding 36

- **Engagements donnés**

Dans le cadre de sa participation dans IM Square, Legendre Holding 36 a consenti le 29 juin 2018 des promesses d'achat et des promesses de vente aux managers, en cas de départ. Ces promesses ont été maintenues à l'occasion de la cession par Legendre Holding 36 d'une partie de sa participation dans iMSquare à IK et Luxempart réalisée le 6 mai 2021.

12.8.3.3 Engagements d'Eurazeo PME Capital

- **Engagements donnés**

Eurazeo PME Capital a pris les engagements d'investissement suivants dans divers fonds ou véhicules d'investissement :

(En milliers d'euros)	30/06/2023
Eurazeo PME Capital :	92 380
Eurazeo PME II-A	14 000
Eurazeo PME III-A	66 952
OFIPEC 2	11 428

12.8.3.4 Engagements de Kurma Partners

- **Engagements donnés**

Kurma Partners a pris les engagements d'investissement suivants dans divers fonds ou véhicules d'investissement :

(En milliers d'euros)	30/06/2023
Kurma :	2 793
<i>Kurma Biofund III</i>	1 092
<i>SKCI</i>	3
<i>Kurma Diagnostics</i>	51
<i>Kurma Diagnostics 2</i>	747
<i>Kurma Growth Opportunitites Fund</i>	883
<i>Paris Saclay Seed Fund</i>	17